[illegible] le Conseil départemental.

Création à l'école de garçons de Marles-les-Mines de trois sections [illegible] (8e, 4e et 7e). Il y aura donc [illegible] classes [illegible] classes enfantines ; [illegible] complémentaire à l'école des filles de Saint-Pol.

Propriétés et expropriations scolaires : le Conseil a donné des avis favorables aux propositions [illegible].

Construction d'une école de filles à Fouchon : le Conseil municipal a voté la construction d'une classe avec dépendances à l'École mixte, en vue de sa transformation en école laïque.

Le projet qui approuve comprend la construction d'un bâtiment comprenant une classe, un cabinet de [illegible] et [illegible] d'une surface de [illegible] m. ; à un bâtiment destiné à loger le directeur et deux adjoints mariés ; d'un préau couvert de 30 m. ; d'une cour de 1.100 m. ; un mobilier scolaire, etc.

Construction d'une école mixte avec classe enfantine à Rebreuve-sur-Canche ; deux classes préfabriques [illegible] d'une [illegible] ; deux préaux couverts ; agrandissement du logement par la désaffectation de la classe actuelle ; fourniture d'un mobilier scolaire ; prêt de récréation de 375 m. [illegible], 10.795 fr. 67.

Construction d'une classe enfantine à Cagnicourt ; remaniement général du bâtiment de classe existant ; préau couvert de 30 m. ; logement du directeur [illegible] ; mobilier scolaire ; [illegible] et [illegible] du bâtiment ; sous la [illegible] qui, adossée sur le jardin, aura 20 m. [illegible]. Dépense, 48.843 fr. 50.

Construction d'une classe enfantine à Hermies. Le Conseil municipal demande que le projet approuvé, d'une construction de classe enfantine à l'école maternelle, soit adressé à l'École de filles. Approuve sous réserve qu'on donnera un [illegible] jardin à l'institutrice.

Beaumetz : le Conseil approuve pour 4.921 francs 17 de travaux d'aménagements à l'école de filles du village, et donne un avis favorable de l'abandon à la commune de la part de [illegible] provenant de l'État.

A l'école des filles de Verquin : prolongement du préau couvert, construction d'un hangar, d'un mur de contènement, etc. Dépense 2.869 fr. 72.

Au groupe scolaire de Beuvrigny-Beyaucourt : aménagement de mobilier, etc.

Au groupe scolaire de Noyelles-sous-Lens : améliorations, carrelage, remises. Dépenses 17.871 fr. 99.

Le Conseil a eu notre Société la procédure d'affiliation pour la mutualité de l'enfance à Harlincourt et l'agrandissement et l'aménagement de l'école mixte de Berles-Monchel.

Mlle Delobaux, institutrice privée à Arras, a apporté quelques modifications à son établissement, elle est autorisée à recevoir 16 pensionnaires en plus.

Mlle Berthe, institutrice publique à Beaumetz, est autorisée à tenir un internat et à avoir 30 pensionnaires.

Mlle Deagnin, institutrice publique à Saint-Pol, est autorisée à recevoir 10 pensionnaires.

Mlle Fédel, institutrice privée à Berles-Monchel, demande à recevoir 2 pensionnaires : ajournée.

Sont autorisés à remplir les fonctions de secrétaires de mairie :

MM. Deauxocy, à Corrolles-le-Long ; Dessaint, à Hiaqes ; Bucamp, à Ablainzevelle ; Lenoir, à Wisques ; l'assteur, à Campagne-les-Hesdin ; Hollard, à Beaumont ; Godart, à Bellebrune ; Bacoll, à Lebroye ; Brocville, à Metringham ; Geffroy, à Beaumetz ; Cendevy, à Saplaines.

MM. Poliart, à Parnement ; Courtin, à Fortel ; Legru, à Achiet-le-Petit ; Patin, à Gavrelle-les-Douai ; Lemoine, à Vacquerie-le-Boucq ; Cordier, à Ramecourt ; Tour ; Wautier, à Blairville ; Bergmann, à Ecoivres.

MM. Chastelain, à Villers-au-Flos ; Prudhomme, à Bertincourt ; Mme Hocquedan, à Bilugel ; Wantelin, à Berguembourg.

MM. Roland, à Beinghem ; Pinnoux, à Artlez-en-Gohelle.

EMPOISONNEMENT MORTEL à Wattrelos

Les époux Lambray, braves ouvriers, demeurent à La Houzarde, maisons Callens, avaient un enfant malade dont le traitement comprenait des applications de teinture d'iode. La sœur de petit-malade, Marguerite Lambray, âgée de 20 ans, s'empara du flacon pendant un moment d'inattention de sa mère et le porta à ses lèvres. Elle fut prise aussitôt de vives souffrances sous l'action corrosive du médicament qui brûlait dans la bouche, l'œsophage et donc l'estomac. Malgré les soins les plus intelligents, la pauvre jeune [illegible]

Eaux et Forêts. — M. Duclaudon, élève sortant de l'École normale des eaux et forêts, à Nancy, est nommé garde général stagiaire et affecté à la [illegible] de Bedogne.

Une Exposition internationale d'horticulture à Douai. — Nous avons annoncé que le Sénat d'horticulture de Douai avait décidé d'organiser une exposition internationale d'horticulture qui aurait lieu au Château-Gayant les 7, 8 et 9 juillet prochain.

Le Comité d'organisation vient d'être constitué ; il est composé de la façon suivante : Président d'honneur : MM. Morelle, préfet, et Charles Berlin, maire de Douai.

Président : M. Gherbrant, conseiller à la Cour d'appel, président de la Société d'Horticulture.

Vice-présidents : MM. Georges Meronice, propriétaire, conseiller municipal, et Léon Boudart, horticulteur à Wagnonville.

Secrétaire : M. Victor Mesière, industriel, chef de la ville de Douai.

Membres : MM. Gibert, chef de section à la Compagnie du chemin de fer du Nord ; Détrain-Briand, entrepreneur ; Lagrave fils, pépiniériste horticulteur à Sin-le-Noble ; Pietre-Favarq, directeur d'assurances à Douai ; et Soyez père, horticulteur-maraîcher à Douai.

Le secrétariat de l'Exposition est fixé à présent, installé 20, rue François-Cavelle, où tous renseignements sont à la disposition des intéressés.

CHRONIQUE MINIERE

Conférence du député Basly

A LENS

Questions syndicales. — L'Unité minière

Jeudi, à 5 heures, environ deux mille ouvriers mineurs de la concession de Lens arrivaient en cortège, précédés de la fanfare municipale, sur le Grand'Place de cette ville.

Des délégués pénétraient à l'Hôtel de Ville, d'où bientôt ils sortirent accompagnés du député Basly, qu'ils venaient chercher pour se rendre à la conférence organisée par la section syndicale de Lens.

Le cortège se remit en marche et bientôt il s'arrêtait devant l'école Condorcet où, dans le vaste préau, se tassaient les milliers d'auditeurs.

Au bureau : président, M. Mons, délégué mineur, assesseurs, Renty et Calleau, et secrétaire, Prévost, tous deux délégués mineurs.

M. Mons remercie les ouvriers d'être venus aussi nombreux et de montrer ainsi à ceux qui mettent obstacle à le réalisation de l'unité minière dans la région, qu'ils méritent leur qu'ils disent qu'il n'y a pas d'ouvriers syndiqués à Lens.

Le député Basly, lui aussi, remercie les mineurs d'avoir répondu en masse à l'appel de la section syndicale, ce qui prouve que sont nombreux ceux qui ont conscience de leurs devoirs.

L'orateur fait l'historique du syndicat et dit en substance : Les syndicats sont nés de la misère provoquée par le capitalisme patronale, ils sont une arme que redoutent les Compagnies houillères ; ch bien, mineurs, venez tous au syndicat, vous êtes le nombre, vous devez être le plus fort, et lorsque tous vous serez unis, l'ère de certitude qu'il y aura moins de grèves. Oui, il y aura moins de grèves, car les patrons réfléchiront devant le force syndicale et ne verront contraints, peut-être à regret, de vous donner les satisfactions que vous exigerez.

Parlant incidemment du prix des charbons, M. Basly dit que les mineurs ont intérêt à ce qu'il soit élevé, car alors les actionnaires qui touchent de gros dividendes laissent un peu plus de liberté aux ouvriers et desserrent un peu les cordons de la bourse servant à pouvoir un salaire meilleur.

Parlant des services qui rend le Syndicat, il cite son intervention lorsque il s'agit de pourvoir les Compagnies minières pour faire obtenir des pensions à des ouvriers blessés. Il cite notamment trois ouvriers qui devant le tribunal de Bethune n'avaient pas obtenu un centime de pension, quelques blessés, et qui, grâce au Syndicat, ont pu obtenir du Cour d'appel de Douai, savoir : Pamart, de Sallaumines, 1400 fr. par an ; Sauvage, de Meaurchin, 1350 fr. par an, et Bernier, de Libin, 1450 fr. par an.

Ce résultat ne saurait surprendre ceux qui savent que le tribunal de Bethune est plus que dur pour les ouvriers, et d'ailleurs Mérmet, ancien député radical, a dit dans un rapport que le tribunal de Bethune est le plus mauvais de France pour le fixation des indemnités à accorder aux ouvriers victimes d'accidents.

M. Basly termine en disant la nécessité pour les ouvriers de ne faire représenter au sein des caisses de secours par des délégués indépendants afin d'avoir enfin des médecins qui vous soignent et des pharmaciens qui vous délivrent ont ordonnances sérieuses les médicaments nécessaires pour bien vous soigner lorsque vous êtes souffrants.

A l'heure présente, 80 0,0 des mineurs ne font soigner par des médecins autres que ceux de la caisse de secours et les autres, s'ils vont recours à ces derniers, c'est parce qu'ils n'ont pas le pouvoir pour le faire de leurs [illegible] indépendants.

On pourrait cependant bien soigner les ouvriers. A Lens, le caisse de secours possède plus de 200.000 fr. en réserve. Supposons que qu'elle a fait ? Au lieu d'engagement le tout de l'indemnité journalière au cas de maladie, elle a, certain jour, décidé que les 200.000 fr. seraient mis en réserve pour les versements des ouvriers.

Longuement, le député Basly parle du but de la caisse de résistance et démontre que celle-ci ne saurait être qu'un moyen de grève, de ce plus capitaliste et facilement de vaincre les patrons lorsque le faim se fera sentir.

Au début de la grève, vous êtes au cœur la résistance et en posée le produit d'une quotaine, cela ne suffit pas pour vaincre ceux qui ont les capitaux, l'armée et le magistrature à leur service ; dorénavant, vous trouverez au syndicat des encours qui vous aideront à défendre vos droits et à faire triompher vos revendications.

Il ne pique qu'en cas de décès les fonds versés à la caisse de résistance sont remis à la veuve, comme aussi en cas de changement de profession.

L'orateur rend compte de sa participation dans les lois ouvrières votées en faveur des mineurs et notamment celle des délégués ouvriers qui l'oblige à combattre, en 1890, l'éloquence de M. Jaurès, alors simple républicain, qui accepta, comme le Sénat, que les délégués fassent seulement deux visites par mois.

— C'est grâcieux députés mineurs que vous avez chassé, s'écrie M. Basly, quelques réformes ouvrières, car il fut un temps où les députés soupçonnaient juste au minutes lorsqu'ils voyaient brûler le charbon en se chauffant les pieds.

Et bien, aujourd'hui, on voudrait prétendre que les députés ouvriers et notamment Basly et Lamendin ne s'occupent plus des mineurs. Et qui affiche cette prétention, ceux d'à côté, ceux qui suivent Broutchoux.

C'est vous dit ces conditions qu'impossant les délégués du syndicat d'à-côté pour concurrence l'unité réformiste, l'escopeto-vous. (Cris : Non ! non !)

Une autre condition, c'est celle de laisser facilement le versement à la caisse de résistance.

Allez-vous, demande M. Basly, retomber dans les arrangements d'autrefois où marchait d'argent dans les luttes prochaines. (Cris : Non ! non ! Vive le syndicat).

Vous crie me prouvent que je suis d'accord avec vous, que vous voulez que le reste à votre tête et que vous êtes disposés à verser à la caisse de résistance, comme vous avez dévouement et faites tous votre devoir en adhérant au syndicat.

En terminant, M. Basly blâme ceux qui mettent obstacle à le réalisation de l'unité minière ici ; ils le font inconsciemment sans doute, mais ce sont bien des ouvriers complices puisqu'ils font le jeu des patrons en entretenant la division.

Nous sommes ici tous partisans de l'unité, nous le voulons sur des bases honnêtes, nous sommes prêts à le souscrire sur des bases acceptables et nous disons aux délégués qui cherchent des faux-fuyants pour éloigner l'accord, venez à nous loyalement, nous vous tendons la part large.

C'est sur ces paroles que le député Basly termine son discours qui est très applaudi et salué par les cris de : Vive le Syndicat ! Vive Basly !

Un ordre du jour félicitant le député Basly et engageant les mineurs à adhérer en masse au syndicat est voté.

* *

Le Conseil d'administration du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais se réunira samedi prochain 3 novembre, à 3 h. du soir, à son siège, à Lens, rue de la Paix.

LA TOUSSAINT

C'est la Toussaint ! A tire d'ailes
S'envolent les oiseaux...
Le soir descend sur nos cœurs tédieux
Plus lourds les tombeaux !

Du tintement lugubre et sourd
S'échappe des clochers à jour
Et, ce dire, tout à l'entour,
Aux morts qui dorment sous la mousse,
Il Sviller-vous : ils vous voir
Dans un instant, à vous s'unir,
Ceux qui gardent souvenir
Des heures lointaines et douces,

Sous les pins noirs, au bord des flots,
Veuves et fils de matelots
Viennent apporter leurs sanglots
A la tombe toujours quegie !

Où sont-ils les époux hâlés
Qui dormaient le poing sur ridé ?
Le lits dont les lignes inflexes,
Comme sur un lit d'orgue, verjus

Vous qui portez hâtés des fleurs
Aux dénoulées cuelques,
Ou cueillez comme les chasseurs,
Et vous voyez dévoir de l'herbe
Quelques trois noirs, où bois chaux,
Ahéad sur un mal quand on,
Les pas vu ont vivi vous.
Donnez un peu de votre garbe !

Les cœurs bleus sont ouvrés
Des mains de nos morts aimés.
Où vous ont commant, embaumés,
Nos souvenirs et nos prières.
Les chers disparus laissent choir,
Sur nous, en doux rayon d'espoir,
Tout heureux qu'ils ont de revoir
Qu'ils ont non sous la pierre sinistrée

C'est le Toussaint ! A tire d'aile
Envolent les oiseaux...
Le ciel nourri nos cœurs tédieux
Plus lourds les tombeaux !

Octave PRADELS.

A LILLE

Un fait hier un ciel temps de Toussaint et c'est sous un ciel gris et bas que les fidèles sont allés en foule, rendre visite aux morts. Dès huit heures du matin, a commencé le long défilé des familles se rendant aux cimetières de l'Est et du Sud, défilé qui ne s'est terminé qu'à la nuit tombante.

Depuis plusieurs jours déjà on avait procédé à la toilette des tombes ; des bouquets de fleurs aux couleurs vives y ont été déposés qui égaient un peu le tableau de fleurs et contrastent singulièrement avec les tons rétacés des feuilles mortes et le vert sombre des sapins.

Tout est calme ce jour ; on pense à ceux qui en sont plus, et il semble que la nature elle-même se recueille, dans l'atmosphère vaporeuse, les clocheries, les groupes, venus en général de Tourcoing, sont aux mêmes endroits, tournant les allées, devisant devant une tombe, se reconnaissant au passage.

En revanche, aux abords des cimetières, les marchands de fleurs, des marchands de gaufres et autres vendeurs, se donnaient ; avec une intensité considérable, du vociférant vous attirer par le bras pour vous convaincre de leur marché et de la bonne qualité de leur marchandise. Ici c'est un marchand de chrysanthèmes, là un marchand de bouquets de fleurs bien vernies qui, en s'entremêlant, rendent un bruit de castelnaudary, ailleurs quelque fardinier qui vous offre ses services pour le nettoyage des tombes.

La foule des visiteurs a été si grande aux cimetières de Lille, qu'il a fallu, pour assurer le bon ordre, diviser les portes en deux parties ; le cadre a été sorti à.

De nombreuses délégations s'y sont rendues ; une couronne a été déposée par le Souvenir Français sur le monument élevé à la mémoire des Lillois morts pour la Patrie. La société de gymnastique « l'Espérance » a posé une couronne sur la tombe de son ancien chef.

A la fin de la journée, le nombre des entrées se suffirait à plus de quelque mille.

A TOURCOING

Cette journée du 1er novembre consacrée en cette des morts a été revive les manifestations que les Tourcoinois sont habitués à voir se reproduire chaque année.

Comme précédemment, la Fédération des Sociétés d'Anciens militaires, présidée par M. Louis Tiberghien, avait pris l'initiative de l'organisation d'un cortège dont le pèlerinage avait pour but le monument élevé à la nécropole principale à la mémoire des soldats tombés pour la défense de la Patrie.

Le groupement avait fixé place Victor-Hassebroucq à partir de dix heures du matin. Un peu avant cette heure, toutes les sociétés qui prirent rang et en se mettant en marche par les rues de Paris, de l'Industrie, Vauban, Condorcet et le boulevard du cimetière.

Le cortège est extrêmement impressionnant. Il est composé des sapeurs-pompiers, de la musique municipale, de la société musicale de gymnastique et d'armes l'Union, l'ancienne, l'Harmonie des Frères, société des Anciens Combattants de 1870-71, Vétérans des Armées de terre et de mer, Société de Tir et d'Instruction militaire, les Anciens Sous-Officiers, Harmonie de Fraternelle, Anciens soldats coloniaux, Anciens sapeurs-pompiers, Société d'Anciens sous-officiers et soldats.

Toutes les sociétés ont leur drapeau crêpelé de deuil.

On remarque particulièrement celui de la société d'Anciens Sous-Officiers et Soldats qui est escorté de M. l'adjudant Lenoir, de Lille, et de M. le sergent Velour, de Roubaix. Ces deux sous-officiers, qui appartiennent à l'armée coloniale, sont en congé et ont tous à se rendre à la tombe de leur regretté camarade Albert Dutombe, ayant de prendre à la compagnie Chinoise tirant mêlée à l'attaque de Si Kon Tchao. Attaqués pendant qu'ils essayaient un convoi de blessés, ils se portèrent au devant de l'ennemi qu'ils dispersèrent et lui infligèrent des pertes sérieuses.

Pour ce fait d'armes, celui qui l'accomplissait fut proposé à l'ordre de jour, de corps expéditionnaire.

L'administration municipale, chargée de assister à la manifestation, était représentée par MM. Emile Lecomte et Léon Salembier, adjoints au maire, et un groupe important de conseillers municipaux, parmi lesquels nous avons remarqué MM. Houlet, Selson, Delepierre, Scalbert, Cornette, Desdemaine, etc.

Aux abords du cimetière, une foule nombreuse et compacte s'amasse avec différence à l'arrivée du cortège.

Les porte-drapeaux viennent se grouper sur deux rangs devant le monument, [illegible] vient une garde d'honneur.

C'est cette année à la Société des Anciens Soldats Coloniaux que revient le tour de parole.

Le président de cette société, M. E. Henrich, prit la parole, après que M. Louis Tiberghien eut fait ouvrir le ban.

Les sociétés défilent ensuite, et, en passant, déposent sur le socle du monument de splendides couronnes.

La manifestation prend fin à 11 h. 40.

A son issue, les membres de l'Union Tourcoinoise, dignitaires et gymnastes, se rendent devant la tombe de leur ancien vice-président M. Louis Grau.

Le président, M. Léon Martonnez, à prononcé quelques paroles du souvenir qu'il a à Le Tourcoinoisien et en salut au cercueil des bienfaiteurs disparus.

Au Monument des Victimes du Travail

Hier, à 9 heures 1/2 du matin, les membres du Syndicats de la Sistera, du textile, du bois et des trieuses adhérentes à la Fédération locale, la Solidarité ouvrière, se sont groupés place de Calvaire et se sont formés en cortège, précédés de tambours et clairons.

Les Syndicats avaient leur bannière. Parmi les noms de la Lutte, Mamoux, de Mouvel, Général, Saint-Sauve, Le Gendre, Antoine de Maisonne, de Mesnes et le boulevard, le cortège a gagné le cimetière principal et l'important monument élevé aux victimes du Travail. Une couronne est déposée sur la tombe. M. Constant Pleurent, secrétaire de la Fédération, a prononcé un discours qui se terminait par un appel aux travailleurs à se [illegible] aux organisations syndicales.

* *

Pendant la matinée, de nombreuses sociétés ont rendu hommage au cimetière et déposé des couronnes sur les sépultures de leurs membres défunts.

* *

Un incident au cimetière

Hier matin, un incident s'est produit au cimetière de Fives. Parmi les couronnes déposées sur la sépulture de M. Léon Bourgeois, l'une d'elles en celluloïd a pris feu au contact d'une bougie. Cette couronne a commencé à brûler une autre et à des ridicules [illegible] Fives, [illegible] à la suite de cet incident [illegible] 2200 francs.

Tombe du doux. — Mercredi, à 4 heures et demie du soir, Mme Pierre-Gaston, 37 ans, domicilée rue [illegible] a pris sur le marché d'une place [illegible] rue des Ponts-de-Comines, [illegible] partit. Prévenu sur le champ, [illegible] a [illegible] Lille. Après avoir reçu les soins [illegible] elle a été reconduite à son domicile.

L'affaire du Bureau de [illegible] — Le [illegible] a [illegible] M. Dubois, page [illegible] justice militaire.

Nouveau gérant. — [illegible] Lille, [illegible] Lille, le gérant a arrêté hier Hippolyte Hegemann, 46 ans, de la Vignette, 40. Cet individu, [illegible] Ath, [illegible] Lille.

Enfant perdu. — [illegible] Hippolyte Hegemann, 46 ans, [illegible] de la Vignette, 40. Cet individu, [illegible] Ath, [illegible] Lille.

Enfant perdu. — [illegible] — Le nommé Albert Leclin, 34 [illegible] rue Lamartine, 31, [illegible] Lille, le gérant a arrêté hier Hippolyte Hegemann, 46 ans,